

Bonjour,

Les membres de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) de la région de Laval profitent de la semaine de travail en circonscription pour vous faire parvenir aujourd'hui le mémoire de la CSQ déposé le 20 mars dernier dans le cadre de son passage en commission parlementaire pour le projet de loi n° 89 (PL89) du ministre du Travail. Nous réclamons son retrait, car celui-ci est une attaque frontale envers le droit de grève des travailleuses et des travailleurs.

Pour nous, il est clair que ce projet de loi amène une rupture dans l'équilibre des relations de travail acquis chèrement à coup de luttes syndicales. Le droit de grève est un droit constitutionnel et fondamental pour les travailleuses et les travailleurs. C'est impossible de ne pas voir un lien entre le projet de loi et les dernières négociations du secteur public. Le gouvernement change les règles du jeu parce qu'il n'a pas aimé l'issue de la dernière négociation du secteur public.

En présentant son projet de loi, le ministre a invoqué à plusieurs reprises sa volonté de protéger les populations vulnérables dans un contexte de conflit de travail. Le gouvernement choisit donc d'agir pour limiter l'action syndicale, brimer les droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs pourtant reconnus par les tribunaux, tout en prétextant vouloir protéger le bien-être de la population. Est-ce que nous sommes les seuls à trouver cette ironie vraiment frappante?

Pour nous, membres de la CSQ, si le gouvernement voulait vraiment se pencher sur le bien-être de la population, il commencerait par arrêter d'imposer des compressions et des restrictions budgétaires dans ses réseaux publics; améliorer les services éducatifs en petite enfance; améliorer les conditions de travail de celles et ceux qui travaillent dans des organismes communautaires, là où l'État s'est désresponsabilisé envers les plus vulnérables; répondre à notre appel pour une grande réflexion collective en éducation; voir le réseau collégial et l'enseignement supérieur comme des alliés pour le développement et l'avenir du Québec; arrêter de se cacher derrière une agence pour couper dans le réseau de la santé.

D'ailleurs, nous profitons de l'occasion pour rappeler que, depuis le début des années 2000, près de 95 % des négociations de conventions collectives se sont réglées de manière directe ou encore après un processus de conciliation. Il faut également savoir que, pour la période entre 2000 et 2020, les lock-out déclenchés par les employeurs ont causé 757 jours de travail perdus, contre seulement 172 jours pour les grèves des travailleuses et travailleurs.

Pour les raisons mentionnées, et bien d'autres que vous pourrez lire dans notre mémoire ci-joint, nous, membres de la CSQ de la région de Laval, demandons au ministre du Travail de retirer son projet de loi. Enfin, notre organisation évalue actuellement tous les recours possibles pour faire respecter les droits des travailleuses et des travailleurs.

Nous tenons à vous informer que la CSQ représente près de 9 200 membres, dans la région de Laval, répartis dans les cinq organisations suivantes, tous signataires de cette lettre.

- Syndicat des professionnelles et professionnels de l'ouest de Québec anglophone (SPPOQA-CSQ)
- Syndicat lavallois des employés de soutien scolaire (SLESS-CSQ)
- Syndicat du personnel de l'École Démosthène (CSQ)
- Syndicat des enseignantes et enseignants du Collège Letendre (CSQ)
- Syndicat des infirmières, inhalothérapeutes et infirmières auxiliaires de Laval (SIIIAL-CSQ)